



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 08 - 063

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 juillet 2018 s'est réuni le vendredi 7 septembre 2018 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 7 : La convention avec l'Ecole d'application de sécurité civile de Valabre relative à la mise en œuvre des actions de formation en 2018.

Dans son calendrier 2018, l'ECASC organise des actions de formation professionnalisantes à destination des sapeurs-pompiers dans les domaines suivants :

- Spécialités,
- Préparations aux concours et examens professionnels,
- Formation continues, de maintien et de perfectionnements des acquis,
- Recyclages,
- Modules et unités de valeurs des formations initiales et d'adaptation aux emplois de tronc commun,
- Utilisation de la plate-forme CLAROLINE Connect.

Le projet de convention, qui serait conclue pour l'année 2018 ainsi que la grille tarifaire associée, ont été présentés.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention avec l'Ecole d'application de sécurité civile de Valabre relative à la mise en œuvre des actions de formation en 2018 et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER